



www.andel.fr

N° 692

Juillet 2025

Les Brèves d'ANDEL...



ACCUEIL MAIRIE

Jours d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Fermée le mardi après-midi.

Tous les samedis de 10h à midi : permanences élus uniquement.

RECENSEMENT MILITAIRE



Afin de se faire recenser, les jeunes gens et jeunes filles sont invités à passer à la mairie dès le mois où ils atteignent **16 ans**, munis de leur livret de famille, d'une pièce d'identité justifiant leur nationalité française (CNI ou passeport) et d'un justificatif de domicile.

ÉTAT CIVIL

Mariage : 26/07/2025 Alan GRIMAUULT & Arielle CRÉTEUR

Naissance : 11/07/2025 Léandro PLOUZEAU LE PARC

11/07/2025 Lila TILLY

BIBLIOTHÈQUE - Permanences d'été

En août : le samedi de 11h à 12h30

GARDERIE - RESTAURANT SCOLAIRE

RENTRÉE 2025/2026

Les inscriptions au restaurant scolaire et à la garderie (ou réinscriptions) de vos enfants sont **obligatoires**.

Aussi, afin de préparer au mieux la reprise, la collectivité demande aux parents de confirmer, **avant le 22 août**, auprès de la mairie la présence ou non de leur(s) enfant(s) en garderie ou au restaurant scolaire (imprimés à télécharger sur www.andel.fr ou à retirer en mairie).

accueil@mairieandel.fr – 02 96 31 10 04

SURVEILLANCE DES ENFANTS

Les vacances sont arrivées ! Les enfants vont pouvoir profiter pleinement d'activités en extérieur durant les prochaines semaines.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il est bien naturel de laisser jouer ses enfants devant chez soi pour faire du vélo ou jouer avec les copains, nous adultes l'avons d'ailleurs tous fait à leur âge ...

Il est cependant nécessaire de les surveiller afin d'assurer leur sécurité et de leur apprendre, dès le plus jeune âge (tout en jouant), **ce qu'ils peuvent faire ou non** :



- ✓ sur le plan de la **sécurité**, pour éviter qu'ils ne soient victimes ou auteurs d'un accident de la circulation...
- ✓ sur le plan de la **tranquillité du voisinage**, pour faire en sorte qu'ils n'importunent pas les riverains (bruits, ballons incontrôlés ou vélos qui roulent trop près des voitures en stationnement...)

Rappelons qu'en cas d'accident causé par vos enfants, en qualité de parents, vous êtes seuls responsables civils.

NOS AMIS LES CHIENS

♦ Ramasser les crottes de son chien n'est pas qu'une preuve de civisme, c'est aussi un geste sanitaire. En effet, personne n'a envie de marcher dedans par mégarde, ni d'être embaumé de cette odeur.

Merci donc aux maîtres de ces toutous de faire le nécessaire pour le bien-être de chacun...

♦ Il est rappelé que les animaux errants risquent d'être placés en fourrière (service payant) dès lors qu'ils sont signalés.

NUISANCES SONORES

Chacun est, tour à tour, auteur ou victime aussi, il suffit parfois d'échanger pour trouver un terrain d'entente. Rappel des horaires de tonte et de bricolage (*Art. 5 arrêté préfectoral du 08/11/2024*) :

Du lundi au samedi : 9H à 12H et 14H à 20H

Les dimanches et jours fériés : 10H à 12H

Pour rappel, sont considérés comme bruits du voisinage :

- Les bruits de comportements des particuliers ou émis par des animaux dont ils ont la charge,
- Les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis par les personnes en charge de ces activités, ou par tout matériel utilisé dans le cadre des dites activités.

COMITÉ DES FÊTES

Sortie touristique: TROPICAL PARC et ROCHEFORT EN TERRE

Le comité des fêtes organise le **samedi 13 septembre 2025** une sortie touristique ouverte à tous à destination de Tropical Parc et de Rochefort en Terre.

Programme de la journée :

Départ en autocar d'ANDEL à 8h00, arrivée à Tropical Parc à Saint-Jacut-Les Pins (56) pour 10h15. Découverte des nombreux jardins du monde, **visite guidée de la serre aux Orchidées**, serre asiatique, serre des cactus, découverte de la maison musicale et des animaux en semi-liberté.

Déjeuner au restaurant du parc.

Après le déjeuner, profitez d'un spectacle unique en France de 200 perroquets et perruches en vol !

Fin de la visite du parc vers 16h15 puis direction ROCHEFORT EN TERRE, petite cité de caractère classé l'un des plus beaux villages de France pour un temps libre d'une heure.

18h00 : Reprise de l'autocar puis retour à Andel. Arrivée à 20h00.

Tarifs : Adulte : 90 € Réduction enfant 4 - 11 ans : - 27 €

Renseignements et réservations auprès de Jean-Luc CARDIN au 02 96 31 36 32 ou 06 47 75 06 94

Le Président, Jean-Luc CARDIN

Site du comité : <https://comitedesfetesandel.com>

OBJETS TROUVÉS – FESTIVAL ANDEL'IR

Des objets trouvés suite au festival Andel'ir 2025, attendent toujours leur propriétaire à l'accueil de la Mairie.

LE RADE Ô

Tous à vos agendas ! Avis aux amateurs de Danse et de Musique traditionnelles, le Rade ô organise un deuxième épisode estival autour des musiciens de DIATO & Co qui nous font l'extrême plaisir de rejouer les grands morceaux du répertoire Irlandais et breton. Prenez rdv pour le samedi **23 août 2025 à partir de 18h30!** Bonne humeur et convivialité garanties ... Petite restauration sur place. Réservation au 02.96.31.02.91.



lamballe-terre-mer.bzh
Communauté d'agglomération

INFO – INFO – INFO – INFO – INFO

CENTRES DE LOISIRS & POLES ADOS

Pour les enfants de 3 à 11 ans, les inscriptions aux Centres de loisirs ouvriront dès le **vendredi 26 septembre**, tandis que les jeunes de 11 à 17 ans pourront s'inscrire à partir du **vendredi 3 octobre**. Des dates à noter précieusement dans vos agendas !

Pour plus d'infos ou pour s'inscrire, rendez-vous sur : <https://portail-familles-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh/>

À VOS AGENDAS

Mar. 05/08 – Ciné plein air

Votre centre social intercommunal La Boussole vous propose une séance de cinéma en plein air. Pensez à amener votre transat et un plaid !

Ferme du Botrai à Saint-Trimoël / Séance gratuite / 22h.
Plus d'infos à venir sur lamballe-terre-mer.bzh

Jeu. 07 et 14/08 - Visites musée et Landes de La Poterie

De l'histoire des potiers à une faune et une flore exceptionnelles, découvrez les Landes de La Poterie, site classé Natura 2000

Landes de La Poterie, Lamballe-Armor (La Poterie) / Musée de La Poterie : ouverture de 14h à 17h / Balade dans les landes : départ à 14h30 du musée (environ 2h)

❖ **Tournoi international de tennis - CNGT**

Du vendredi 1^{er} au lundi 11 août 2025 de 9h à 17h
Parc de l'Amirauté, Pléneuf-Val-André
Entrée Gratuite

❖ **Les Nocturnes du Mercredi**

Tous les mercredis du 6 au 20 août 2025 de 17h30 à 23h30
Place du Général de Gaulle, Pléneuf-Val-André
Concerts gratuits en terrasse ou dans la rue (swing, pop vintage, pop rock ...). Entrée gratuite

❖ **Le Marché des Créateurs**

Le dimanche 10 août 2025 de 10h à 19h
Promenade de la Digue, Pléneuf-Val-André
Entrée Gratuite

❖ **Feu d'Artifice**

Le dimanche 17 août 2025 de 23h à minuit
Port de Dahouët, Pléneuf-Val-André
Entrée Gratuite

ACCÈS AUX SOINS EN PÉRIODE ESTIVALE

Les soins non-programmés sont des soins qui ne relèvent pas d'une urgence vitale mais pour lesquels une prise en charge par un professionnel de santé est souhaitable en moins de 48h. En cas d'urgence vitale, appeler le 15 reste la priorité.

« Besoin d'un médecin ? Suivez le bon chemin » est le message porté par cette campagne pour orienter les patients à travers 3 étapes clés :

1. En première intention, la sollicitation de son médecin traitant ;
2. Si celui-ci n'est pas disponible, le recours à la carte des lieux de soins, disponible sur Santé.fr ;
3. Si aucune offre n'est disponible, l'appel au 15 avant de se rendre aux urgences.



SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du pays de Saint-Brieuc, **approuvé le 7 février 2025**, est entré en vigueur. Aboutissement d'un travail partenarial associant les élus des 70 communes et des 2 EPCI du territoire (LTM et Saint-Brieuc Armor Agglomération), les acteurs institutionnels, les acteurs de la société civile et les habitants, le nouveau SCOT du pays de Saint-Brieuc a été approuvé, à l'unanimité, par les élus du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, **le 7 février 2025** et rendu exécutoire.

La stratégie retenue s'articule autour de 6 orientations:

- Sobriété foncière et résilience
- Structuration du territoire autour d'une armature urbaine clairement identifiée
- Reconquête ou confortement des centres-villes et centres-bourgs
- Structuration et développement des emplois
- Préservation du patrimoine commun : l'eau, la biodiversité et la baie de Saint-Brieuc
- Conciliation des usages dans l'espace rural

Cadre de référence des différentes politiques publiques locales menées notamment en matière de logements, d'environnement, d'aménagement commercial et de déplacements, **ce sont désormais ses prescriptions qui s'imposent juridiquement** :

- Aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI, Carte communale)
- Aux opérations foncières et d'aménagements de plus de 5000 m² de surface plancher (notamment les lotissements et les ZAC),
- Aux autorisations d'exploitation commerciale et d'exploitation cinématographique,
- A la délimitation de périmètres d'intervention tels que ceux contribuant à la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP, ENAP ou PAEN)
- A certains documents de planification et de programmation tels que les plans de mobilité, les Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET) et les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

<http://www.pays-de-saintbrieuc.org/>